



A fixer au cahier d'avis

Le 17 octobre 2019

Avis n°	Classe
28	1 ^e
26	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
-	5 ^e
-	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Dans la prolongation de l'opération « Jamais sans mon livre », nous réinstaurons, dans les cours de français, un quart d'heure de lecture par semaine et ce, systématiquement, à partir du lundi 14 octobre.

D'autre part, nous attendons les coups de cœur de nos élèves pour notre table aux livres près de l'économat. Merci de nous faire parvenir au plus vite les vôtres !

Je vous rappelle qu'il peut s'agir également d'un article de presse, d'une bande dessinée dont l'intérêt esthétique ou le contenu vous paraît interpellant. Vous pouvez les transmettre au secrétariat, à Mme Languillier, pour le vendredi 25 octobre 2019 au plus tard.

Merci à tous nos élèves pour leur contribution à ce beau projet.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 17 octobre 2019

Avis n°	Classe
29	1 ^e
27	2 ^e
25	3 ^e
28	4 ^e
-	5 ^e
-	6 ^e

Chers parents,

Votre enfant va recevoir son bulletin avant le congé de Toussaint (uniquement pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années), ou un rapport intermédiaire (pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} années). Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance de ses résultats. Une mise au point nous paraît importante à ce moment de l'année.

Nous vous rappelons qu'une réunion parents – professeurs sera donc organisée le **lundi 4 novembre 2019 de 16h à 19h**.

Vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs de votre enfant en suivant la procédure décrite au verso de la page.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be

Procédure :

1. Vous barrez les périodes qui ne vous conviennent pas.
2. L'élève soumet la feuille au professeur que vous souhaitez rencontrer.
3. Le professeur y précise une heure de rencontre, prévoyant une période de 10 minutes d'entretien et un battement de 10 minutes entre deux rendez-vous.
4. Les professeurs affichent leur horaire à l'entrée de leur local et respectent l'ordre de passage des parents, dans la mesure du possible. Si vous désirez un plus long entretien, je vous invite à prendre un rendez-vous avec le professeur concerné pour un autre jour via le journal de classe.

Nom de l'élève : **classe :**

	professeur	cours		professeur	cours
16h00			17h30		
16h10			17h40		
16h20			17h50		
16h30			18h00		
16h40			18h10		
16h50			18h20		
17h00			18h30		
17h10			18h40		
17h20			18h50		

Bruxelles, le 8 octobre 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Association des parents de l'Athénée Adolphe Max
24 octobre 2019 – 19h-21h (à l'Athénée)



Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information. Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives.

Les parents sont des acteurs de l'école à part entière : ils ont le droit à la parole lorsqu'il s'agit de l'enseignement prodigué à leur enfant et peuvent faire entendre leur point de vue, les difficultés de leur quotidien, leurs inquiétudes éventuelles pour demain.

Les parents ont leur place à l'école via l'association des parents

L'association des parents regroupe l'ensemble des parents : tous sont membres de droit. Un **Comité** de l'AP (minimum 3 personnes et maximum 12 personnes) représente les parents auprès de l'école, permettant de faire remonter leurs demandes en vue des conseils de participation, assemblées générales et autres réunions avec la direction. Les membres du Comité sont élus pour 2 ans.

L'AP de l'Athénée Adolphe Max (APMAX) est toute jeune : elle a été créée en 2017 et est affiliée à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO).

Une assemblée générale aura lieu le 24 octobre, afin de procéder au renouvellement du Comité de l'AP.

- Tous les parents sont invités, tous pourront s'exprimer et voter.
- Tous peuvent rejoindre le Comité en se portant candidat(e)s lors de cette assemblée générale. Il n'y a aucun travail obligatoire ; la seule motivation est l'envie et l'enthousiasme, un message à passer ou une expérience de parents à partager, lors de 2 ou 3 réunions par an.
- Toutes les idées et propositions sont bienvenues.

La participation parentale passe aussi par le Conseil de participation

Le Conseil de participation est une instance de concertation qui permet de réunir tous les acteurs et partenaires d'une communauté éducative : pouvoir organisateur, direction, équipe éducative et pédagogique, élèves, parents, associations en lien avec l'école. Ils veulent s'inscrire dans un partenariat constructif école-familles. Ses membres, maximum 4 effectifs et 4 suppléants, sont également élus pour un mandat de 2 ans, par les membres de l'AP et durant l'assemblée générale.

Au programme de l'assemblée générale :

1. échanger des idées et des propositions d'actions en faveur des élèves et de l'école ;
2. élire un nouveau Comité chargé de représenter l'AP et d'organiser les activités entre les réunions ;
3. élire les représentants des parents au Conseil de participation.

Pour plus de renseignements, donner votre avis, participer, proposer, être candidat(e) au Comité de l'AP ou être candidat au Conseil de participation : <http://www.apmax.be/>

**Venez nombreux ! Nous avons besoin de votre participation
pour que l'APMAX vous représente au sein de l'école**



A fixer au cahier d'avis

Le 10 octobre 2019

Avis n°	Classe
27	1 ^e
25	2 ^e
24	3 ^e
27	4 ^e
27	5 ^e
29	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Infrabel nous informe que de lourds travaux de rénovation de toiture des tunnels ferroviaires sous le Boulevard Clovis sont prévus à partir du lundi 14 octobre 2019, et ce jusque fin 2020. Mais ensuite viendront les travaux des impétrants pour rénover les trottoirs et aménager des pistes cyclables sur le boulevard Clovis.

Bref, nous sommes engagés dans des travaux qui s'étaleront sur deux ans minimum.

- **Le boulevard Clovis sera fermé à la circulation automobile dès le lundi 14 octobre 2019.**
- **Les piétons seront, eux, encore autorisés à circuler.**
- **Les bus 29 et De Lijn 318, 351 et 410 seront déviés via l'avenue de la Brabançonne, le square Ambiorix et la rue des Eburons.**
- **Il sera toujours loisible de circuler en voiture sur la rue de Gravelines traversant le boulevard Clovis.**
- **Il faudra être particulièrement attentifs aux espaces de stationnement de bus et de cars en cas de voyage scolaire. En effet, ceux-ci risquent fort d'être déplacés rue de Pavie. Un avis vous parviendra pour chaque cas particulier.**

Merci de prendre bonne note de ces informations importantes. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



Athénée Adolphe Max

Enseignement de la Ville de Bruxelles – Instruction publique

Boulevard Clovis, 40 – 1000 Bruxelles

02/740.24.60

admax@brucity.education



Bruxelles, le 2 octobre 2019

Objet : Voyage à Berlin de 5ème année, du 8 au 12 octobre 2019

Chers parents,

Chers élèves,

Voici le dernier courrier avant notre voyage à Berlin ^{DE GRAVELINES}
Le voyage se faisant **en car**, le départ aura lieu ~~rue de Pavie en face du numéro 45~~ le **mardi 8 octobre** à 20h précises. Nous demandons donc aux élèves d'être présents à l'Athénée à **19h30 précises**. Le retour se fera le samedi 12 octobre aux alentours de 10h du matin, à l'Athénée également.

Compte tenu de la durée du voyage en car, le port d'une tenue confortable durant les trajets est autorisé. Lors de notre arrivée à Berlin, un local sera mis à disposition des élèves pour qu'ils puissent se changer.

Nous logerons à l'auberge **A&O Hostel Berlin Kolumbus, Genslerstrasse 18, 13055 à Berlin**. Le petit-déjeuner buffet, compris dans le budget du voyage, se prendra à l'auberge, et ce dès le matin de notre arrivée à Berlin. **Les repas de midi et du soir sont à la charge des élèves et se prendront librement.**

Les déplacements dans Berlin se feront à pied et en transports en commun. Tous les frais de transports sur place sont déjà pris en charge dans le budget du voyage.

Il y a lieu de prévoir de **bonnes chaussures de marche** et des **vêtements chauds et imperméables**. Les tenues interdites à l'école ne sont pas de mise et nous demandons aux élèves de ne pas emporter d'objets de valeur ainsi que de **prévoir de quoi prendre des notes lors des visites (carnet, stylo, ...)**. Les élèves sont autorisés à garder leur gsm avec eux mais leur utilisation sera **interdite pendant les activités**.

Il va de soi que nous attendons des élèves au cours de ce **voyage pédagogique un comportement exemplaire** : politesse envers chacun, ponctualité, respect des consignes, attention aux explications fournies lors des visites et bonne humeur sont indispensables à sa réussite.

En annexe à cet avis vous trouverez une **charte de bonne conduite** que nous demandons à chaque élève de **signer** et de remettre à **Madame Dethy** pour **lundi 7 octobre** au plus tard.

En cas de **faute grave** ou de **non-respect du règlement scolaire**, l'élève pourra être **renvoyé** chez lui dans les plus brefs délais. Ce rapatriement forcé se fera **aux frais de sa famille**.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les professeurs organisateurs

Mesdames Dethy, Leboutte et Gérardin

Monsieur Verstraete

La Préfète des Études

P. De Meue

P. De Meue



Athénée Adolphe Max

Enseignement de la Ville de Bruxelles – Instruction publique

Boulevard Clovis, 40 – 1000 Bruxelles

02/740.24.60

admax@brucity.education



Nom, Prénom :

Classe :

Charte de bonne conduite à Berlin du 8 au 12 octobre 2019

1. L'élève s'engage, en toutes circonstances, à respecter le Règlement d'ordre intérieur de l'athénée.
2. Le voyage étant une activité scolaire et éducative, l'élève s'engage à respecter les consignes et directives données ainsi que l'autorité des enseignants du groupe.
3. En cas de non respect des consignes fixées, l'élève assumera l'entière responsabilité de ses actes, et également en cas d'incident survenu par le seul fait de son imprudence et/ou de sa désobéissance.
4. L'élève devra avoir une tenue irréprochable et adéquate pour tout lieu visité.
5. L'élève aura la responsabilité de garder propres le car ainsi que la chambre d'hôtel
6. Des périodes de temps libres étant également prévues, les élèves majeurs, ainsi que les élèves mineurs autorisés par leurs parents par la souscription à cette charte de bonne conduite, pourront se déplacer librement à des moments définis par les organisateurs du voyage. Durant ces temps libres, les élèves ont l'obligation de respecter scrupuleusement la présente charte ainsi que les consignes particulières données par les accompagnateurs en matière de comportement, de rassemblement et de ponctualité aux rendez-vous.
7. L'élève ne peut emporter ou se procurer sur place des substances illicites pouvant mettre en péril sa santé ou celle d'autrui. De plus, il est formellement interdit des objets dangereux (canifs, couteaux, etc.).
8. L'élève veillera à ne pas emporter d'objets de valeur (appareil photo haut de gamme, ordinateur portable, mini chaîne hifi, etc.). L'école décline toute responsabilité en cas de vol.
9. Le non-respect du sommeil d'autrui sera considéré comme un manquement grave à la charte de bonne conduite. Il est strictement interdit d'accéder à une autre chambre que la sienne après l'extinction des feux.
10. Dans le car, la musique sera écoutée à l'aide d'écouteurs et non de baffles.
11. Les GSM, écouteurs sont interdits durant les activités pédagogiques et visites du voyage.
12. L'élève dont le comportement laisserait à désirer sera sanctionné par un retrait de points dès son retour de voyage.
13. En cas de manquement grave mettant en péril sa sécurité ou celle des autres membres du groupe, l'élève pourra être renvoyé dans les plus brefs délais à Bruxelles. Ce rapatriement forcé sera aux frais de la famille.
14. Le respect de ces différents points est le garant d'une ambiance optimale et d'un échange riche entre les élèves et les professeurs. Toute transgression entraînera donc des sanctions.



Athénée Adolphe Max

Enseignement de la Ville de Bruxelles – Instruction publique

Boulevard Clovis, 40 – 1000 Bruxelles

02/740.24.60

admax@brucity.education



Nous déclarons avoir pris connaissance de la présente charte de bonne conduite,
à laquelle nous marquons notre adhésion pleine et entière.

Bruxelle, le

Signature du père

Signature de la mère

Signature de

l'élève



Athénée Adolphe MAX

40 Bd Clovis – 1000 Bruxelles

tél. : 02/740 24 60 – fax : 02/740 24 88

Bruxelles, le 2 octobre 2019

Avis n° 26 (Classes de 4^e année)

Voyage scolaire de quatrième année (octobre 2019)

Madame, Monsieur,

Voici le dernier courrier avant le voyage scolaire à Paris.

Le déplacement se fait en car. Le départ a lieu le mardi 8 octobre à 6h15 précises. Les élèves doivent être présents à l'athénée à 6h00. Le retour se fera le vendredi 11 octobre, vers 19h30, à l'athénée. Veillez ne pas garer votre véhicule sur l'emplacement du car devant l'entrée de l'école, rue de Gravelines, tant au départ qu'au retour.

Au départ, les élèves garderont avec eux un petit sac contenant tout ce dont ils auront besoin pour la journée (pique-nique du mardi midi, pull-over, imperméable,...), les bagages n'étant récupérés que le soir. Ils porteront aussi sur eux leur carte d'identité.

Nous logerons à l'hôtel B&B Porte de la Villette, 4, rue Emile Reynaud, 75019 Paris. L'hôtel exigeant une caution pour les groupes scolaires, nous vous demandons de remettre aux professeurs accompagnateurs lors du départ une enveloppe portant le nom de l'élève et contenant 10 €. Ce montant sera restitué à votre enfant le vendredi 11 octobre, pour autant que votre enfant n'ait pas commis de dégâts à l'hôtel.

Le petit déjeuner-buffet, très copieux, compris dans le prix se prend à l'hôtel. Cette année, le budget du voyage nous permet de donner aux élèves une somme de 15 eur pour les repas du soir. Ceux-ci se prennent librement, en groupe.

Les déplacements à Paris se font à pieds, en métro et en car et celui vers le château de Fontainebleau se fera en car.

Les 3 groupes autonomes seront encadrés par Mmes Bahba, Baugnet, Couset, Hiernaux, Noël, et Van Erps. Chaque groupe a son propre programme de visites, mais tout le monde est rassemblé pour les activités de soirée.

Il y a lieu de prévoir de bonnes chaussures de marche et des vêtements appropriés à des changements de temps. Les tenues interdites à l'école ne sont pas de mise et nous demandons aux élèves de ne pas emporter d'objets de valeur et de prévoir de quoi prendre notes lors des visites (carnet, bic,...) Les élèves sont autorisés à garder leur gsm avec eux mais nous tenons à insister sur l'interdiction de l'utiliser pendant les activités.

Nous attendons des élèves au cours de ce voyage pédagogique un comportement exemplaire; politesse envers des tiers, ponctualité, respect des consignes, attention aux explications fournies lors des visites et bonne humeur sont indispensables à sa réussite.

En cas de faute grave ou de non respect du règlement scolaire, l'élève pourra être renvoyé chez lui dans les plus brefs délais. Ce rapatriement forcé se fera aux frais de sa famille.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

P. De Meue, Préfète des études.

Les professeurs organisateurs.

P. De Meue



Athénée Adolphe MAX

Boulevard Clovis, 40 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/740 24 60 - Fax : 02/740 24 88

E-mail : admax@brunette.brucity.be

Bruxelles, le 23 septembre 2019

AVIS N° 27 (classes de 6^e année)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations pratiques relatives au voyage scolaire des rhétoriciens à Rome du samedi 5 au vendredi 11 octobre 2019.

1. TRAJETS (HORAIRES)

- ALLER (en avion avec la compagnie Brussels Airlines)

Départ le samedi 5 octobre 2019 à 14 h 55 (être présent à 12 h 45 dans le hall des départs de l'aéroport de Bruxelles à Zaventem).

Renseignements concernant le vol : vol SN 3181 (départ à 14.55 de Bruxelles et arrivée à 17.00 à Rome).

- RETOUR (en avion avec la compagnie Brussels Airlines)

Retour le vendredi 11 octobre 2019 à 23 heures 25.

Renseignements concernant le vol : vol SN 3184 (départ à 21.20 à Rome et arrivée à 23.25 à Bruxelles).

2. NOM ET ADRESSE DE L'HÔTEL

HÔTEL POMEZIA

Via dei Chiavari, 12-15

00 186 Roma

ITALIE

E-mail : hotelpomezia@libero.it

Site web : <http://www.hotelpomezia.it>

3. PROGRAMME

Vous trouverez le programme du voyage scolaire en annexe (3^e et 4^e pages).

4. COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

L'Athénée attend de nos rhétoriciens une tenue correcte et un comportement exemplaire au cours du voyage scolaire. Durant celui-ci, le règlement d'ordre intérieur de l'Athénée est d'application (nous vous rappelons donc notamment que la détention de boissons alcoolisées et de drogue est strictement interdite). Si un élève devait contrevenir au règlement (faute grave), il pourrait, sur le champ, être exclu du voyage scolaire. Le cas échéant, les parents devront assurer le retour de leur enfant depuis l'aéroport ou depuis Rome. Indépendamment de ceci, une ponctualité lors des rendez-vous fixés, un parfait respect des consignes, de la bonne humeur, de l'intérêt et de la curiosité par rapport aux visites sont également indispensables à la réussite du voyage scolaire.

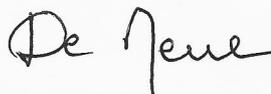
5. DIVERS

- Les élèves n'oublieront pas :
 - leur carte d'identité et/ou leur passeport;
 - leur argent de poche (prévoir les 6 repas de midi et les 7 repas du soir);
 - le syllabus et le plan distribués quelques jours avant le départ;
 - leurs médicaments personnels;
 - leur carte européenne d'assurance maladie ou une éventuelle autre assistance médicale à l'étranger.
- Le billet d'avion autorise un bagage dont le poids maximum est 23 kg ainsi qu'un bagage à main dont le poids maximum est 12 kg et dont les dimensions maximales sont 55 x 40 x 23 (cm). Le bagage à main ne peut contenir d'objets pointus ou tranchants (comme par exemple des ciseaux). Il ne peut pas non plus contenir de liquide (seuls des récipients individuels d'une capacité maximale de 10 cl sont acceptés).
- Les élèves n'emporteront pas avec eux d'objets de valeur.
- Le climat à Rome à cette époque de l'année est plus doux qu'à Bruxelles. Les statistiques nous renseignent que pour la période allant du 5 au 11 octobre, les températures varient de 12° C la nuit (température minimale moyenne) à 23° C le jour (température maximale moyenne).
- Les élèves prendront évidemment avec eux de bonnes chaussures de marche et des vêtements pour la pluie.
- Lors du séjour, les élèves pourraient être photographiés. Sauf refus de votre part, les photos pourraient être éditées sur un document relatif à l'Athénée.
- Lors du séjour, les élèves bénéficieront de temps libres pour le repas de midi, en fin d'après-midi (à la fin des visites de l'après-midi) puis en soirée (notamment pour le repas).
- Les professeurs qui accompagnent le voyage scolaire sont Mesdames A. Desmet et H. De Winter ainsi que Monsieur D. Pauwels. Madame A. Bouioukliev, ancien professeur de l'Athénée, accompagnera également le voyage scolaire.

Je vous demande de compléter le talon ci-joint pour prise de connaissance de cet avis. Les élèves le remettront à Monsieur Pauwels pour le lundi 30 septembre 2019.

Je vous remercie d'avoir prêté attention aux informations ci-dessus et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées,

La Préfète des Etudes,



P. DE MEUE

✕-----
Je soussigné _____
père/mère* de l'élève _____ (nom, prénom) de _____ (classe),
déclare avoir pris connaissance du dernier avis (daté du 23 septembre 2019) concernant le voyage scolaire de rhétorique à Rome organisé du 5 au 11 octobre 2019.

Signature :

* biffer la mention inutile

✕-----

ANNEXE : PROGRAMME DU VOYAGE SCOLAIRE

2019	Matinée	Après-midi
Samedi 5		<ul style="list-style-type: none"> • Trajet Bruxelles-Rome en avion : vol Brussels Airlines SN3181 avec départ à 14h55 • Arrivée à Rome à 17h00 • Trajet aéroport-centre de Rome • Installation à l'hôtel
Dimanche 6	<ul style="list-style-type: none"> • Forum romain • Palatin 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérages dans le quartier de l'hôtel • Basilique Saint-Clément • Saint-Pierre-aux-Liens • Place du Quirinal • Fontaine de Trevi <i>Les catacombes</i>
Lundi 7	<ul style="list-style-type: none"> • Piazza Navona • Saint-Augustin • Saint-Louis-des-Français • Panthéon • Saint-Ignace 	<ul style="list-style-type: none"> • Piazza Venezia • Colonne de Trajan • Colisée <i>Les gladiateurs</i>
Mardi 8	<ul style="list-style-type: none"> • Piazza Colonna • Piazza del Popolo • Santa Maria del Popolo • GROUPE A Musée national de la Villa Giulia • GROUPE B Musée Galleria Borghese 	<ul style="list-style-type: none"> • Piazza di Spagna • Pincio • Parc de la Villa Borghese • GROUPE A Musée Galleria Borghese • GROUPE B Musée national de la Villa Giulia
Mercredi 9	<ul style="list-style-type: none"> • Palazzo Spada (perspective de Borromini) • Mont Janicule, statues Giuseppe et Anita Garibaldi, Vatican (place Saint-Pierre et basilique Saint-Pierre) <i>Le pape</i>	<ul style="list-style-type: none"> • TEMPS LIBRES • Musée Massimo alle Terme
Jeudi 10	<ul style="list-style-type: none"> • Piazza della Bocca della Verità • Cirque Maxime • Colline de l'Aventin • Trajet Rome-Ostie (plage) <i>Le « Circus maximus »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Trajet Ostie (plage)-Ostie (site archéologique) • Site antique d'Ostie • Trajet Ostie-Rome
Vendredi 11	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier juif • Théâtre de Marcellus • Place du Capitole • Musées du Capitole <i>Le théâtre de Marcellus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Vittoriano (éventuellement) <i>Benito Mussolini</i> <i>Les voies romaines</i> • Retour à l'hôtel • Trajet centre de Rome-aéroport • Trajet Rome-Bruxelles en avion : vol Brussels Airlines SN3184 avec départ à 21h20 • Arrivée à Bruxelles à 23h25

Soirées : Piazza Novana - Campo dei Fiori - Piazza Farnese - Ile tibérine

Les thèmes repris en italique seront abordés par les élèves pendant environ dix minutes durant la demi-journée où ils sont repris.

Ce programme pourrait être légèrement modifié pendant le voyage scolaire.

LISTE DES THÈMES DES EXPOSÉS DES ÉLÈVES

	Sujet	Brève description non exhaustive	Élèves
1	Le théâtre de Marcellus	Le schéma d'un théâtre, les activités dans un théâtre, la description du théâtre de Marcellus, l'explication du nom du théâtre, l'historique de la construction et l'évolution du théâtre de Marcellus	Thi NGO Alina MALAI Selma SIKANOU Maryna KOSIAK
2	Le Circus Maximus	La définition d'un cirque, la description d'un cirque, les types de courses, le déroulement d'une course, l'historique du <i>Circus Maximus</i>	Jeanne BRUNHES Kira TOPOROVSKAYA Kate MERHY Mariana MAROUKI
3	Le plafond de la Chapelle Sixtine (qu'on ne verra pas)	La description (avec images), l'explication de l'œuvre, l'historique de sa réalisation	
4	La Roche Tarpéienne	La légende de Tarpeia, la signification de l'expression « Il n'y a pas loin du Capitole à la Roche Tarpéienne », sa localisation, le texte de Tite-Live figurant dans le syllabus (en latin avec traduction française)	
5	Le Tibre	Son parcours, son rôle dans l'histoire, les ponts passant au-dessus du Tibre au cours de l'Histoire, les crues du Tibre, le port de Rome et le Forum Boarium	
6	Le président de la République	Son rôle dans les institutions italiennes, les différences avec le Président français (par exemple)	
7	Le pape	Son élection, son rôle dans l'église catholique, son pouvoir, sa vie quotidienne	Emma DEVRIES Asma FARASS Tasmia MASUD Patrycja OBIALA
8	Benito Mussolini	Sa vie, son accession au pouvoir, ses années de gloire, sa déchéance	Tristan DHUYVETTER Faruk OZCELIK David MANGEN Matthew MELOTTE
9	Les gladiateurs	La définition, les différentes catégories de gladiateurs (avec schémas), le déroulement des combats	David BOTICA Airy de MEULEMEESTER Georges MAROUKI
10	Salluste et les Horti Sallustiani	Salluste, l'intérêt des <i>Horti Sallustiani</i>	
11	La vie à Rome aujourd'hui	La maire actuelle, son parti politique, ses caractéristiques, l'évolution de la population, l'état de la ville aujourd'hui	
12	Le cinéma italien	Le néoréalisme italien, le cinéma italien contemporain	
13	La cuisine dans la vie italienne	L'importance de la cuisine pour les italiens, l'histoire, les coutumes	
14	Les catacombes (qu'on ne verra pas)	L'origine du mot, les types de tombes, leurs significations	Mila TAYLOR Lucia PEREZ RAMIREZ Kondiba DADA
15	Le quartier du Trastevere	Sa situation, brève description de l'église Santa Maria in Trastevere (extérieur), la vie dans le quartier aujourd'hui	
16	Les voies romaines	Leurs origines, leurs noms, leurs constructions, leurs rôles, ce qui subsiste aujourd'hui	Danylav DE LAET Mohamed EL GHALBZOURI Bryan KAGINA Salman MEMON



A fixer au cahier d'avis

Le 26 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
26 bis	5LM-MS-LS-SC
28 bis	6LM-MS-LS-SC

Chers parents, chers élèves,

Dans le cadre du cours de physique nous aurons la chance d'accueillir à l'Athénée le prix Nobel de physique belge François Englert.

Le prix lui a été décerné en octobre 2013 pour la découverte théorique d'un mécanisme permettant de comprendre l'origine de la masse des particules subatomiques. Indépendamment les uns des autres, en 1964, Peter Higgs et l'équipe formée par François Englert et Robert Brout ont proposé une théorie à propos de l'existence d'une particule qui explique pourquoi les autres particules subatomiques ont une masse. En 2012, deux expériences menées au CERN ont confirmé l'existence de cette particule, le "boson de Higgs, Englert et Brout". Cette confirmation expérimentale de leur théorie a permis à Peter Higgs et François Englert de recevoir le prix Nobel l'année suivante.

François Englert viendra rencontrer les élèves de 5 LM-MS-LS-SC et de 6 LM-MS-LS-SC le mardi 19/11 de 14h05 à 15h45 au local de physique.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 25 septembre 2019

Avis n°	Classe
26	1 ^e
24	2 ^e
23	3 ^e
25	4 ^e
26	5 ^e
28	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

En ce début d'année, permettez-moi de repréciser certains points du règlement d'ordre intérieur :

- Les élèves doivent se ranger dès 7h55 lorsque la cloche sonne.
- Nous constatons énormément d'oublis de boîtes à tartines, de vêtements, de sacs dans les cours de récréation. Ces objets sont à récupérer à la loge. Nous demandons aux élèves de faire preuve de vigilance et de sérieux dans le soin de leurs affaires.
- Enfin, **des demandes de transmission d'objets scolaires ou alimentaires arrivent en abondance au secrétariat, surchargeant inutilement le travail des surveillantes-éducatrices.** Ici aussi, je demande aux élèves de se comporter de manière responsable et de ne pas systématiquement oublier ce dont ils ont besoin pour leur journée d'école.

D'avance un grand merci à vous tous, parents et élèves, pour votre attention et votre précieuse collaboration,

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 19 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
24 Bis	4 ^e LS2/SC2
-	5 ^e
27 Bis	6 ^e LS/SC

Chers parents, chers élèves,

Le lundi 23 septembre 2019, dans le cadre des cours de sciences, les élèves de 4^{ème} LS2/SC2 et de 6^{ème} LS/SC visiteront le centre Pompidou qui traite les déchets plastiques.

Les élèves sont attendus à 13h20 dans le préau Max, la fin de la visite est prévue pour 15h00 (licenciement sur place, Quai des Péniches à 1000 Bruxelles). N'oubliez pas de prévoir un repas de midi.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 18 septembre 2019

Avis n°	Classe
25	1 ^e
23	2 ^e
22	3 ^e
24	4 ^e
25	5 ^e
26	6 ^e

Activités sportives et éducatives en lien avec le projet d'établissement

Chers parents, chers élèves,

Les activités sportives et éducatives en lien avec notre projet d'établissement sont obligatoires uniquement pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années. La participation à ces activités devient facultative dès la 4^{ème} année. Elles restent cependant accessibles aux élèves du secondaire supérieur qui désirent les fréquenter.

Seuls les élèves de 3LS qui suivent le **cours de grec ancien** peuvent obtenir une **dispense** d'activité sportive ou éducative.

Les élèves du secondaire inférieur prennent part, selon leur choix, soit à une activité sportive, soit à une activité éducative. **La natation est obligatoire pour les élèves non nageurs inscrits en 1^{ère} année** (un test sera organisé ce jeudi 19 septembre).

Les élèves du secondaire inférieur qui le souhaitent peuvent prendre part aux deux types d'activités.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des activités proposées, ainsi que les règles liées à ces activités. Veuillez compléter le formulaire de choix d'activité ci-joint et le faire parvenir au secrétariat **pour le lundi 23 septembre 2019 au plus tard**. Le nombre de places disponibles par activité étant limité, il nous est nécessaire de disposer du choix de votre enfant au plus vite. Veuillez à bien prévoir trois choix pour le cas où la première activité choisie serait déjà complète.

La Préfète des Études,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles

T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be

Remarques générales sur les activités

- L'inscription à une activité doit se faire sur base de l'intention réelle d'y **accorder de l'intérêt**. Toute attitude de mépris des cours qui sont donnés en parascolaire sera sanctionnée dans le cadre de l'école. La direction se réserve le droit de désinscrire ou de réaffecter les élèves récalcitrants qui récidiveraient dans une attitude de non-respect de l'activité ou du professeur qui la dirige.

- L'organisation de chaque activité est soumise à un **nombre minimal d'inscrits** ; chaque élève recevra la confirmation de son inscription, avant le début des séances.

Liste des activités sportives en lien avec le projet d'établissement

<i>Nom du sport</i>	<i>Horaire</i>	<i>Lieu</i>	<i>Prix</i>
Badminton	Jeudi 16h00-17h00	Centre sportif Mounier	100 €
Basket-ball	Mercredi 13h30-15h00	AAM – Gymnase rez	80 €
Boxe française	Mercredi 13h30-15h00	AAM – Gymnase 1er	80 €
Cross Fit	Mercredi 13h30-14h30	Winner's	140 €
Danse jazz – hip hop	Jeudi 15h00-16h30	AAM – Gymnase 1er	80 €
Escalade	Jeudi 15h15-16h15	Winner's	140 €
Jogging	Vendredi 15h30-17h00	AAM et alentours	gratuit
Ju-jitsu	Jeudi 15h30-17h00	Centre sportif Mounier	100 €
Mini-foot	Vendredi 16h00-17h00	Centre sportif Mounier	110 €
Natation (initiation)	Jeudi 15h00-16h30	Piscine Triton	90 €
Squash	Lundi 16h00-17h00	Winner's	140 €
Tennis	Jeudi 16h00-17h00	Centre sportif Mounier	145 €
Tennis de table	Jeudi 15h00-16h30 ou Vendredi 14h15-15h45	AAM – Salle de tennis de table	80 €
Volley-Ball	Mercredi 13h45-15h15 ou Jeudi 15h20-16h50	AAM – Préau Max	80 €
Zumba	Jeudi 15h15-16h15	Winner's	140 €

Remarques sur les lieux des activités externes.

- Winner's – Rue Bonneels, 13 à 1210 Bruxelles

Les élèves s'y rendent librement à pied (l'établissement est situé à 400m de l'école) et y sont pris en charge dès leur arrivée au vestiaire. Ils ne reviennent pas à l'école après l'activité.

- Centre sportif Mounier – Avenue Emmanuel Mounier, 87 à 1200 Bruxelles

Les élèves s'y rendent librement en métro (près de la station Crainhem), ce qui implique qu'ils soient munis d'un titre de transport valable, et y sont pris en charge dès leur arrivée au vestiaire. Ils ne reviennent pas à l'école après l'activité.

- Piscine Triton – Avenue des Anciens combattants, 260 à 1140 Bruxelles

Les élèves y sont transportés en car, accompagnés de leur moniteur, de l'école à la piscine. Le car les reconduit à l'école après la natation. Ils peuvent également être libérés sur place après leur cours, à la demande écrite des parents (voir formulaire) ; les bus STIB 21, 63 et 64 offrent une connexion aisée avec le quartier de l'école.

Liste des activités éducatives en lien avec le projet d'établissement

<i>Nom de l'activité</i>	<i>Horaire</i>	<i>Lieu</i>	<i>Prix</i>
Allemand	Mercredi 13h30-15h00	AAM – B11	80 € *
Anglais	Mercredi 13h30-15h00	AAM – C10	80 € *
Bridge	Mercredi 13h30-15h00	AAM – C12	80 €
Chant	Mercredi 13h30-15h00	Station des rêveurs	80 €
Chinois	Mercredi 13h30-15h00	AAM – B12	gratuit *
Grec moderne	Mercredi 13h30-15h00	AAM – D6	gratuit *
Italien	Mercredi 13h30-15h00	AAM – B13	gratuit *
Néerlandais	Vendredi 14h10-15h40	AAM – B11	80 € *
Photographie	Jeudi 15h00-16h30	AAM – D12	90 €
Russe	Mercredi 13h30-15h00	AAM – C11	gratuit *
Science et culture	Vendredi 14h10-17h10 (une semaine sur deux)	AAM et <i>extra muros</i>	80 €
Technologie informatique	Mercredi 13h30-15h00 ou Mardi 15h00-16h30	AAM – D12	90 €
Théâtre	Mercredi 12h40-14h20 ou Mercredi 14h20-16h00	AAM – C3	75 €
Vidéo sur internet / Animation	Vendredi 14h10-15h40	AAM – D12	90 €

Remarques sur le lieu de l'activité externe

- Station des rêveurs - Rue Wauwermans, 11 à 1210 Bruxelles

Les élèves s'y rendent librement à pied (l'établissement est situé à 240m de l'école) et y sont pris en charge dès leur arrivée dans les locaux. Ils ne reviennent pas à l'école après l'activité.

Remarque sur les cours de langue

(*) Il est fortement déconseillé de s'inscrire à un cours de langue si l'on est pas prêt à fournir le **travail régulier** et les **efforts** qu'un tel apprentissage requiert. Afin de préserver la qualité des cours et l'ambiance de travail qui doit y prévaloir, des **bilans** seront organisés au mois de novembre ; sur cette base et d'après la motivation dont l'élève fait preuve, la direction se réserve le droit de réaffecter tout élève qui perturberait le bon déroulement des leçons.

Remarque sur l'atelier théâtre

Ce cours est dispensé par l'**Académie des Arts de la Ville de Bruxelles**, qui demande un formulaire d'inscription qui lui est propre. Les élèves qui ont déjà déposé ce formulaire spécifique sont priés de s'inscrire ci-dessous à l'activité théâtre ; ceux qui sont encore intéressés peuvent l'indiquer ci-dessous et, parallèlement, se procurer, compléter et remettre rapidement le formulaire de l'Académie, auprès du secrétariat Max.

Règles et dispositions propres aux activités parascolaires

Obligations visant au contrôle permanent de l'assiduité de l'élève, par les parents et par l'école

1. Dès qu'un élève est inscrit dans une activité sportive ou éducative, il doit la fréquenter assidûment.
2. Le changement d'activité n'est pas autorisé en cours d'année. Les élèves blessés couverts par un certificat médical de longue durée, fréquentant une activité sportive, sont obligés de prendre part à une activité éducative durant toute la durée de leur certificat médical.
3. Tous les élèves reçoivent un carton confirmant leur inscription à une activité ; ce carton doit être collé au verso de la couverture du journal de classe.
4. La carte de présence à l'activité choisie doit, quant à elle, être collée sur la dernière page intérieure cartonnée du journal de classe.
5. À chaque séance, ils doivent présenter leur carte au moniteur et la faire signer.
6. En cas d'annulation d'une séance, les élèves doivent présenter leur carte au Secrétariat « Max » avant de quitter l'école afin d'y faire apposer un cachet "activité annulée".
7. La carte doit être signée par les parents à la fin de chaque mois.
8. En fin de période, le secrétariat se chargera de la vérification des présences aux activités et prendra les sanctions qui s'imposent.

Procédures en cas d'absence aux activités parascolaires

a) Règles générales

1. Les visites chez les médecins, dentistes, kinésithérapeutes, etc... ne peuvent se faire pendant les heures de cours, d'activités sportives ou éducatives, sauf cas d'extrême urgence.
2. En fin de période, toute absence non motivée entraînera une perte de 2 points d'éducation et ce pour chaque séance non motivée.
3. Toute carte non complétée ou non collée sera sanctionnée par un retrait de 2 points en ordre. Aucune case ne peut donc être vide !
4. Toute carte égarée obligera l'élève à se présenter au secrétariat afin de s'en procurer une nouvelle, qu'il fera compléter par son moniteur dans les plus brefs délais.

b) Activités sportives

1. Les motifs n°11 et 12 du journal de classe sont réservés à la motivation d'absences à l'activité sportive. Lorsque ces 2 billets ont été utilisés, toute nouvelle absence à une activité sportive doit être motivée par un certificat médical. Attention : les motifs n°13 à 16 sont réservés à la motivation d'une éventuelle non-participation au cours d'éducation physique ; ils ne doivent pas être découpés. Les certificats médicaux dispensant de la pratique du sport sont à coller dans le journal de classe, au dos des pages de motifs n°13 à 16. Tous ces motifs doivent être paraphés par le professeur d'éducation physique.
2. Tout justificatif d'absence doit être rentré au secrétariat de l'école le jour même de l'absence ou au plus tard le lendemain avant 10h45. L'élève sera tenu de présenter en même temps son journal de classe afin de faire apposer un cachet « absence motivée » sur la carte de présences.

c) Activités éducatives

Les motifs de couleur jaune 1AE et 2AE, distribués avec les cartons d'inscription, sont réservés à la motivation d'absences aux activités éducatives.

Lorsque ces 2 billets ont été utilisés, toute nouvelle absence à une activité éducative doit être motivée par un certificat médical.

Tout justificatif d'absence doit être rentré au secrétariat de l'école le jour même de l'absence ou au plus tard le lendemain avant 10h45. L'élève sera tenu de présenter en même temps son journal de classe afin de faire apposer un cachet « absence motivée » sur la carte de présences.

Dispositions pratiques

1. La cotisation est à verser au numéro de compte de l'Athénée BE97 0010 4393 8349, pour le mardi 1^{er} octobre 2019, en mentionnant dans la communication du virement le nom, le prénom et le classe de l'élève, ainsi que le nom de l'activité choisie.

2. Au cours de l'année scolaire, toutes les informations concernant les activités seront affichées dans le préau Carter, près de la porte de sortie. Les élèves doivent les consulter chaque jour, matin et après-midi.

3. La date du début des activités sportives et éducatives est fixée au vendredi 11 octobre 2019. Exception pour le théâtre, géré par l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles : premier atelier le mercredi 2 octobre.

4. Un service spécial d'autobus au départ de l'école vers la piscine est mis à la disposition des élèves. Ils doivent se ranger dans le préau « Carter » pour attendre l'autobus.

5. L'école n'est pas responsable des vols survenant dans les vestiaires et les locaux de l'école ou des clubs sportifs. Le jour de l'activité sportive, les élèves se muniront d'un sac dans lequel ils rangeront leurs effets personnels et ils le déposeront avec leur cartable soit dans un endroit surveillé, soit là où se déroule l'activité.

6. Avant tout achat de matériel, veuillez attendre la confirmation d'inscription de votre enfant.

7. La date de fin des activités sportives et éducatives est fixée au jeudi 30 avril 2020.

Athénée Adolphe Max - Inscription aux activités parascolaires

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Je choisis

une seule activité obligatoire

1^{er} choix : _____

2^{ème} choix : _____

3^{ème} choix : _____

*Prière d'indiquer au moins une activité sportive et une éducative, parmi les trois choix.
S'il y a deux places prévues pour une activité choisie, veuillez mentionner si l'une des deux ne vous convient pas.*

Ou

deux activités : une activité éducative **et** une activité sportive

Activité sportive	Activité éducative
1 ^{er} choix : _____	1 ^{er} choix : _____
2 ^{ème} choix : _____	2 ^{ème} choix : _____

Si plus aucune place n'était disponible dans votre 1^{er} choix exprimé, nous vous dirigerions d'office vers le second qui nous a été renseigné, puis vers le troisième. Pensez donc à faire un choix positif, basé sur vos intérêts, car il ne pourra pas être changé en cours d'année.

Les élèves de 3LSA qui suivent le cours de grec ancien peuvent être dispensés d'activité parascolaire et peuvent donc choisir de ne pas remettre ce formulaire.

Si aucun choix ne nous est communiqué, nous vous attribuerons une activité en fonction des disponibilités restantes.

Si l'élève est inscrit en natation ou souhaite s'y inscrire, prière de compléter ci-dessous :

Je soussigné(e) _____, père – mère – tuteur de
_____, élève inscrit en classe de _____

autorise mon enfant à quitter seul la piscine le jeudi à 16h30 et organise moi-même son départ de la piscine.

n'autorise pas mon enfant à quitter seul la piscine le jeudi à 16h30 et sollicite sa prise en charge en car jusqu'à l'Athénée.

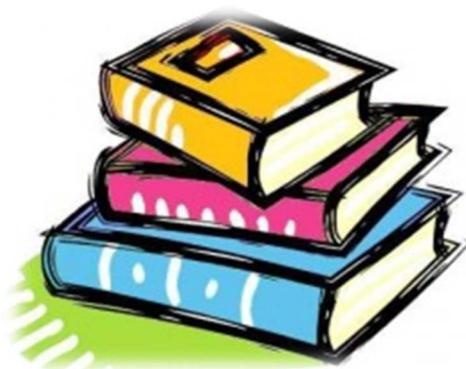
Signature,



A fixer au cahier d'avis

Le 17 septembre 2019

Avis n°	Classe
24	1 ^e
22	2 ^e
21	3 ^e
23	4 ^e
24	5 ^e
25	6 ^e



Chers parents, chers élèves,

A partir de ce mardi 17 septembre 2019, nous vous informons que notre bibliothèque est accessible aux élèves sur l'heure du midi de 12h25 à 14h05, sauf le mercredi.

Une inscription préalable est obligatoire au secrétariat Max dès 7h30. Le nombre d'élèves admis est de 16 maximum.

Les élèves sont autorisés à manger sur place leur repas froid, uniquement sur les tables face aux fenêtres.

Merci de bien vouloir respecter ces conditions particulières,

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Avis n°	Classe
20	1 ^e
18	2 ^e
17	3 ^e
18	4 ^e
19	5 ^e
18	6 ^e

Le 11 septembre 2019



Projet : Tous à l'opéra, 4^{ème} édition !

Chers parents, chers élèves,

Dans le but de promouvoir l'accès à l'opéra et développer la curiosité musicale de nos élèves, nous reconduisons pour la 4^{ème} fois notre projet « Tous à l'opéra ».

Ce projet s'adresse à tous nos élèves et leur propose d'assister à un, deux, trois ou quatre opéras par an. Chaque opéra est précédé d'une présentation par des diplômés en histoire de l'art dépendant de la Monnaie. Ces introductions ont lieu soit à l'école sur l'heure de midi, soit sur place à la Monnaie avant le spectacle, et sont entièrement financées par l'école.

La place d'opéra revient, elle, à 15€ par élève.

Voici le programme pour cette année :

- « **Mac Beth Underworld** » de Pascal Dusapin, le **jeudi 3 octobre** à 20h. La séance d'introduction aura également lieu le **3 octobre à l'école** à 13h15 ou sur place à la Monnaie à 18h.
- « **Jeanne d'Arc au bûcher** » d'Arthur Hanneger, le **mercredi 6 novembre**. La séance d'introduction aura lieu le **lundi 4 novembre** à 13h15 à l'école.
- « **Les Contes d'Hoffmann** » de Jacques Offenbach le **jeudi 19 décembre** à 19h. La séance d'introduction aura lieu également le **19 décembre** à 17h30 sur place à la Monnaie.
- « **La Dame de Pique** » / « **Pikovaya Dama** » de Tchaikowsky, le **jeudi 23 avril 2020** à 19h. Une introduction spéciale, atelier « voix et mouvement » aura lieu le même jour sur place à la Monnaie à 16h30-17h.

Vu la proximité de la date pour l'opéra Mc Beth (le jeudi 3 octobre), nous attendons les réservations et paiements (en cash) des élèves pour ce jeudi 12 septembre au secrétariat Max auprès de Mme Languillier.

En ce qui concerne les 3 autres opéras, nous attendons les réservations et paiements pour le mercredi 18 septembre au plus tard.

Remarque : les dates et lieux de présentation des opéras doivent encore être confirmés.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 16 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
-	5 ^e
24	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Le mercredi 25/09, les élèves de 6^{ème} année visiteront la bibliothèque de l'ULB dans le cadre des TFE, en compagnie de Mmes Desmet et Noël. Les élèves sont attendus devant les P.U.B. à 14h15. La visite s'achèvera vers 16h15.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Avis n°	Classe
23	1 ^e
21	2 ^e
20	3 ^e
22	4 ^e
23	5 ^e
23	6 ^e



Le 13 septembre 2019

« Il vaut mieux allumer une bougie que
maudire l'obscurité »

Objet : avis d'information sur le groupe-école Amnesty

Chers élèves, chers parents,

Nous voudrions porter à votre attention qu'un groupe-école A.I. (Amnesty International) existe actuellement dans notre établissement. Ce groupe-école est ouvert à tous les élèves à partir de la 1^{ère} année.

Pour rappel,

- Qu'est-ce qu'Amnesty International ?

Amnesty International est une organisation de défense des droits humains indépendante de tout gouvernement, idéologie politique, intérêt économique ou religieux. Elle est internationale et ses préoccupations s'étendent au monde entier. Elle défend les droits humains partout où ils ne sont pas respectés et lutte contre les graves atteintes à l'intégrité physique et mentale, la liberté d'opinion et d'expression et la discrimination.

Pour agir, elle fait pression sur les pays concernés en leur envoyant des lettres en masse (c'est pour cela que chacune d'elle compte !!!) ou en faisant signer des pétitions.

- Qu'est-ce qu'un groupe-école ?

Un groupe-école se compose d'élèves à la fois autonomes, responsables, volontaires et motivés qui, encadrés par un ou plusieurs professeurs, participent à des activités en vue de se faire le relais d'Amnesty dans l'école. Il est également un lieu de rencontre, d'échange et de réflexion où chacun peut apporter ses idées et ses talents. Le groupe Amnesty apporte aussi à l'école de la fantaisie et de la créativité au service des droits humains. C'est aussi une façon de créer un autre climat entre élèves et professeurs.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be

- Que fait concrètement un groupe-école ?

Le groupe-école propose tout au long de l'année un programme d'actions auquel l'ensemble des élèves de l'école auront l'occasion de participer. Ce programme s'articule autour de quatre grands axes :

1° participer à une **action urgente** (rédaction de lettres, de pétitions) ;

2° **s'informer** de manière courante sur la situation des droits humains dans le monde ;

3° **informer** et **sensibiliser** autour de soi au travers de campagnes « classiques » portant sur un thème précis comme, par exemple, les enfants-soldats, les violences faites aux femmes, la peine de mort, la torture, le commerce des armes, les problèmes liés à la migration

4° participer à la **campagne « bougies »** de la mi-novembre au 10 décembre, journée internationale des droits de l'Homme.

Des réunions ont lieu deux fois par mois selon un calendrier établi par les élèves en accord avec la Direction de l'athénée, Mme De Meue, et les professeurs encadrants (Mmes De Winter et Vandersmissen).

Si vous êtes intéressés d'intégrer le groupe-école Amnesty, nous vous invitons à participer à la prochaine réunion qui aura lieu **le lundi 16 septembre de 12h25 à 13h15 pour les élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année et le vendredi 20 septembre de 13h15 à 14h05 pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année**. R.V. devant la salle des professeurs.

D'avance merci,

Les professeurs encadrants d'Amnesty

La Préfète

H. De Winter et G. Vandersmissen

Madame De Meue



A fixer au cahier d'avis

Le 13 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
-	5 ^e
-	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Ce **jeudi 19 septembre 2019**, votre enfant doit participer au test de natation organisé par l'athénée à la piscine "Le Triton", avenue des Anciens Combattants, 260 - 1140 Bruxelles (Evere).

Dispositions pratiques :

- Prévoir son équipement (maillot, bonnet...)
- Départ de l'école en bus spécial à 15h00
- **!!! Pas de retour à l'école !!! : les élèves seront licenciés sur place à 16h30.**
(transports en commun à proximité : bus 21 - 45 - 63 - 65 - 66)

Les professeurs d'éducation physique,
S. Bekaert, S. De Smet.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 16 septembre 2019

Avis n°	Classe
21	1 ^e
19	2 ^e
18	3 ^e
20	4 ^e
20	5 ^e
20	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Nous sommes au regret de constater qu'en cette rentrée scolaire 2019, trop d'élèves se présentent à l'école vêtus d'une tenue vestimentaire non appropriée.

Nous vous rappelons que notre Règlement des Etudes, ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur préconisent la discrétion, la décence et la correction en matière vestimentaire. Plus concrètement, sont donc interdits :

- les vêtements (vestes ou pantalons) à motifs militaires ;
- les vêtements sportifs (t-shirt de football, sweatshirts larges de sport, vestes ou pantalons de jogging) ;
- les pantalons à trous ou raccommodés ;
- les pantalons effilochés.

Merci de bien tenir compte de ce rappel afin d'éviter des déconvenues,

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 16 septembre 2019

Avis n°	Classe
22	1 ^e
20	2 ^e
19	3 ^e
21	4 ^e
21	5 ^e
21	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Voici la nouvelle répartition des surveillants-éducateurs pour l'année scolaire 2019-2020 :

1^{ère} années : Mme Languillier 02/740 24 66 fiona.languillier@brucity.education

2^{ème} années : Mme Duret 02/740 24 64 aurore.duret@brucity.education

3^{ème} années : Mme Ounnas 02/740 24 65 kaoutar.ounnas@brucity.education

4^{ème} années : Mme Colmant / M. Izmar 02/740 24 63 sylviane.colmant@brucity.education

5^{ème} et 6^{ème} années : Mme Colmant 02/740 24 63 sylviane.colmant@brucity.education

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 13 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
22	5 ^e
22	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Ce lundi 16 septembre à 15h, un représentant des Mini-Entreprises viendra informer les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année de la possibilité de participer à cet évènement annuel. La présentation se fera au local de géographie.

Je vous remercie pour votre attention,

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 6 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
18	5 ^e
-	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Mardi 10 septembre 2019, à partir de 12h25, aura lieu la présentation des stages civiques aux élèves de 5^{ème} année.

Mme Alice Rodrigue, responsable des stages civiques à la Ville de Bruxelles, viendra notamment leur expliquer le fonctionnement du site pour permettre aux élèves de lancer leur recherche de lieu de stage. Cette présentation sera suivie dans l'après-midi d'ateliers-philos. La fin des activités est prévue à 16h35 au plus tard.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 6 septembre 2019

Avis n°	Classe
19	1 ^e
17	2 ^e
16	3 ^e
17	4 ^e
17	5 ^e
17	6 ^e

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE LA VILLE DE BRUXELLES

Chers parents,

Vous avez reçu lors de l'inscription de votre enfant au sein de notre Institut, un exemplaire du R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur).

Celui-ci doit être modifié suite à la circulaire 7258 du 1/8/2019.

Vous trouverez ci-dessous en gris les passages modifiés qui sont d'ores et déjà d'application cette année scolaire :

3. Inscriptions (p 2)

3.1. Inscription des élèves mineurs

Toute demande d'inscription d'un élève mineur doit être faite par les parents ou la personne légalement responsable. Elle peut également émaner d'une personne qui assure la garde de fait du mineur, pour autant que celui-ci puisse se prévaloir d'un mandat exprès d'une des personnes susmentionnées ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde. Les parents doivent se présenter eux-mêmes, accompagnés de l'enfant à inscrire.

Par l'inscription dans un établissement communal, l'élève et ses parents adhèrent :

- au Projet éducatif et au Projet pédagogique des établissements d'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles,
- au Projet d'établissement,
- au Règlement des études,
- au Règlement d'ordre intérieur et aux règles spécifiques à l'établissement scolaire.

À défaut d'une adhésion pleine et entière aux contenus de ces documents, l'inscription peut être refusée ou remise en question.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles

T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be

L'inscription dans l'enseignement secondaire se prend au plus tard le 1^{er} jour ouvrable du mois de septembre. Pour des raisons exceptionnelles et motivées, appréciées par le Chef d'établissement, l'inscription peut être prise au-delà du premier jour ouvrable scolaire de septembre.

6.4. Absences (p 5-6)

Les règles en vigueur en matière d'absences injustifiées sont les suivantes :

- Toute absence non valablement justifiée dans les formes et délais requis peut entraîner une note nulle aux épreuves d'évaluation organisées pendant cette absence, une perte de points de comportement, une retenue, voire un jour d'exclusion.
- Dès le 9^{ème} demi-jour d'absence injustifiée, le chef d'établissement signale cette absence au Service du Droit à l'instruction de la DGEO., direction générale de l'enseignement obligatoire.
- Au plus tard à partir de la dixième demi-journée d'absence injustifiée d'un élève, le chef d'établissement ou son délégué convoque l'élève majeur ou l'élève mineur et ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale par courrier recommandé avec accusé de réception.
- À partir du deuxième degré de l'enseignement secondaire ordinaire, l'élève qui compte, au cours d'une même année scolaire, plus de 20 demi-journées d'absence injustifiée, n'a plus droit à la sanction des études pour l'année en cours, sauf décision favorable du conseil de classe à l'exception de l'élève qui dépasse les 20 demi-journées d'absence injustifiée après le 31 mai, lequel est admis à présenter les examens sans décision préalable du conseil de classe. Le Chef d'établissement informe les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur des conséquences de ce dépassement sur son parcours scolaire. Dès le retour de l'élève à l'école, l'équipe éducative et le CPMS définissent pour l'élève les objectifs individuels qui seront soumis à l'approbation de l'élève majeur ou des parents de l'élève mineur, via un document reprenant l'ensemble des objectifs fixés. Si l'élève ou ses parents n'approuvent pas les objectifs, l'élève n'est pas admis à présenter les examens. Si les objectifs sont approuvés, le Conseil de classe décide alors entre le 15 et le 31 mai si l'élève est admis à présenter les examens de fin d'année en fonction du respect ou non des objectifs fixés. L'élève qui n'est pas admis à présenter les examens recevra une attestation de fréquentation.
- L'élève majeur qui compte, au cours d'une même année scolaire, plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée peut être exclu de l'établissement selon les modalités prévues par le décret.

Merci de prendre note de tous ces changements.

Signature des parents

Signature de l'élève,

La Préfète des Etudes,

ou de l'étudiant majeur,

P. DE MEUE



A fixer au cahier d'avis

Le 6 septembre 2019

Avis n°	Classe
18	1 ^e
16	2 ^e
15	3 ^e
16	4 ^e
16	5 ^e
16	6 ^e

Les lundis et vendredis – piano à l’AAM

Chers parents, chers élèves, chers musiciens,

Dans le but de promouvoir la musique et vu le succès, l’année scolaire passée, des vendredis-piano, nous étendons la possibilité pour nos élèves de jouer du piano en dehors des heures de cours aux **lundis**.

A partir du vendredi 6 septembre, le piano sera accessible dans le préau Max dès 7h30 les vendredis et lundis.

En espérant que cette initiative rencontre un vif succès, merci pour votre attention.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Avis n°	Classe
17	1 ^e
15	2 ^e
14	3 ^e
15	4 ^e
15	5 ^e
15	6 ^e



Le 06 juin 2019

Rappel : Ouverture des portes à 7h30 au lieu de 7h !

Chers parents, chers élèves,

Comme déjà mentionné en juin, à partir de cette rentrée scolaire 2019, l'école ne sera accessible aux élèves qu'à partir de 7h30 le matin, et ce pour des mesures de sécurité imposées par la Ville de Bruxelles.

Veillez, je vous prie, prendre les mesures nécessaires afin d'éviter à vos enfants une attente trop matinale inutile.

Merci pour votre précieuse collaboration.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 03 septembre 2019

Avis n°	Classe
16	1 ^e
	2 ^e
	3 ^e
	4 ^e
	5 ^e
	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Dans le but de bien accueillir tous nos nouveaux élèves de 1^{ère} et leurs parents, l'Athénée Adolphe Max organise **le lundi 9 septembre 2019 à 18h** une première réunion d'information.

En espérant vous voir nombreux à cette rencontre cruciale pour l'avenir de votre enfant,

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

*Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be*

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

*Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be*



À fixer au cahier d'avis

Le 2 septembre 2019

Avis n°	Classe
15	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
-	4 ^e
-	5 ^e
-	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

À l'occasion de la rentrée scolaire, afin de favoriser une première rencontre conviviale entre les élèves de première année, leurs parents et leurs professeurs, nous avons le plaisir de vous inviter à un petit-déjeuner dans les locaux de l'Athénée, ce mardi 3 septembre 2019 de 8h00 à 8h50. Nous espérons vous y voir nombreux.

La Préfète des Études,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be



A fixer au cahier d'avis

Le 5 septembre 2019

Avis n°	Classe
-	1 ^e
-	2 ^e
-	3 ^e
14	4 ^e
14	5 ^e
14	6 ^e

Chers parents, chers élèves,

Qui dit rentrée dit aussi nouvelle saison théâtrale...

Les élèves du cycle supérieur ont l'opportunité de souscrire un abonnement (5 spectacles) au théâtre Le Public, rue Braemt, 74 à 1210 Bruxelles pour la somme de 17,50€.

Au programme :

- 1) Edmond d'Alexis Michalik le 18 octobre
- 2) A la vie, à la mort de Bernard Cogniaux et Pierre-André Itin le 22 novembre
- 3) Les Emotifs anonymes de Philippe Blasband et Jean-Pierre Améris (mise en scène : Arthur Jugnot) le 7 février
- 4) Monsieur Optimiste d'Alain Berenboom le 20 mars
- 5) Une vie sur mesure de Cédric Clapuis le 7 mai

Inscription et paiement auprès des professeurs de français, Mesdames Stuyck et Desmet, pour le vendredi 13 septembre au plus tard.

La Préfète des Etudes,

P. DE MEUE



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ATHÉNÉE ADOLPHE MAX

Boulevard Clovis 40 1000 Bruxelles
T. 02 740 24 60 • admax@brucity.education • www.adolphemax.be